

REPUBLIQUE FRANCAISE	

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE	
Nombre de conseillers : 15	
En exercice : 13	
Présents : 10	
Votants : 12	
Pouvoirs : 02	
Pour	12
Contre	/
Abstention	/
Date de convocation : 22/06/2025	
Date d'affichage : 15/07/2025	

MAIRIE DE PEISEY NANCROIX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-cinq,
Le trente juin,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Guillaume VILLIBORD, Maire.

Etaient présents :

Mesdames Céline COMBAZ, Céline CROSSMAN, Maryse FAVRE, Stéphanie NOZ, Marie-Neige POCCARD-CHAPUIS,
Messieurs Thierry ARSAC, Romain GIACHINO, François POCCARD-MARION, Benoît RICHERMOZ et Guillaume VILLIBORD.

Absents-Excusés :

Messieurs Stéphane BLUM (pouvoir à Romain GIACHINO), Jean-Pierre GIACHINO (pouvoir à Benoît RICHERMOZ) et Bernard PRAIZELIN.

Monsieur Romain GIACHINO a été élu secrétaire de séance.

Délibération N°2025/06/054 : Approbation du budget supplémentaire et reprise des résultats - budget Garderie 2025

- Vu le décret 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général de la comptabilité publique,
- Vu la loi n°96-142 du 21 février 1996,
- Vu le décret n°2000-318 du 07 avril 2000,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2311-1 à L2311-5, L2312-1 à L2312-4, L2313-1, L2321-1 à L2321-4 et L2312-4, pour la partie législative, et R2311-1 et D2311-2 à D2311-13, R2312-1 à R2312-2, R2313-1 à R2313-7 pour la partie réglementaire, relatifs à l'adoption et à l'exécution des budgets.
- Vu la circulaire NORMCTB0510036C du 31 décembre 2005 complétée par la circulaire du 24 janvier 2006 relatives aux opérations de fin d'exercice, et notamment aux corrections à apporter aux résultats,
- Vu l'arrêté du 21 décembre 2022 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales,
- Vu la circulaire du 26 février 2022 précisant les règles budgétaires applicables pour la M57,
- Vu la délibération 2025/05/033 portant approbation du budget primitif 2025 du Budget Garderie
- Vu la délibération 2025/06/048 pour l'approbation du compte de gestion de l'exercice 2024 du Budget Garderie
- Vu la délibération 2025/06/051 portant approbation du compte administratif 2024 du Budget Garderie

Monsieur le Maire rappelle que lors de l'approbation du BP 2025 du budget Garderie par délibération en date du 12 avril 2025, les résultats de l'exercice antérieur n'avaient pu être repris, sur demande expresse émanant du SGC de MOUTIERS tant que les écritures de reprises 2024 n'étaient pas consolidées, dès lors, après le vote du Compte Administratif et de l'Affectation définitive des résultats de l'exercice 2024, le Conseil Municipal est aujourd'hui invité à délibérer sur l'intégration de ces résultats au sein du Budget de l'exercice 2025 ainsi que sur quelques réajustements nécessaires afin d'être le plus sincère et véritable possible et ce, par l'intermédiaire d'une décision budgétaire appelée « Budget Supplémentaire » présenté en séance.

Après exposé et en avoir délibéré,

le Conseil Municipal

- **APPROUVE** l'exposé du Maire ;
- **APPROUVE** le budget supplémentaire 2025 – Budget Garderie tel que présenté.

AINSI FAIT ET DELIBERE AUX JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Secrétaire de séance,
Romain GIACHINO



Pour Copie Conforme :

Le Maire,
Guillaume VILLIBORD

